

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AESH PARISIEN-NES MERCREDI 19 JUIN



IL N'Y AURA PAS L'ÉCOLE RÉELLEMENT INCLUSIVE SANS UN VRAI STATUT.

AESH EN CDD, EN PEC CUI, EN CDI, NOUS NOUS MOBILISONS DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES. LE 23 MAI NOUS ÉTIONS EN GRÈVE. POUR CONTINUER À ÉCHANGER ET À NOUS ORGANISER,

**RETROUVONS-NOUS LE MERCREDI 19 JUIN 2019
DE 17H À 20H À LA BOURSE DU TRAVAIL**

3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 75010

MÉTRO RÉPUBLIQUE OU JACQUES BONSERGENT

Nous sommes Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap en PEC CUI, CDD et CDI. Depuis plusieurs semaines nous nous mobilisons contre la loi Blanquer et les dispositions qui concernent l'école inclusive. jeudi 23 mai nous étions nombreuses et nombreux en grève.

Nous dénonçons les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) : avec ces regroupements d'écoles, de collèges et de lycées, **nous serions amené-es à accompagner de plus en plus d'élèves pour de moins en moins d'heures.** Le rectorat affecterait un quota d'AESH aux pôles et les besoins d'accompagnement des élèves seraient évalués par les chef-fes d'établissement. **Nous devrions nous déplacer sur plusieurs écoles et établissements et notre affectation pourrait être modifiée tout au long de l'année** en fonction de l'évolution des besoins.

Nous ne voulons pas non plus du multi-employeur : pour répondre à la problématique des temps partiels imposés, la loi Blanquer ouvre la possibilité **d'étendre nos contrats à d'autres employeurs.** Nous pourrions travailler à la fois pour l'éducation nationale dans les écoles et établissements, pour les collectivités territoriales sur le temps périscolaire, voire pour les familles à domicile. **Nous ne serions plus alors des personnels de l'éducation nationale.**

Ces projets sont néfastes et ce n'est pas ce dont ont besoin les élèves en situation de handicap, leurs familles et les personnels de l'éducation nationale. **À travers ces projets c'est l'école inclusive qui est attaquée.**

NOUS REVENDIQUONS

- ▶ La titularisation sans condition de diplôme, de formation ou de nationalité de tou-tes les AESH actuellement en poste quel que soit le type de contrat (PEC CUI, CDD, CDI), par la création d'un corps de fonctionnaire ;
- ▶ Le changement du nom de notre métier en celui d'Éducateur-trice Scolaire Spécialisé-e, valorisant ainsi nos compétences, et notre rôle pédagogique et éducatif ;
- ▶ À l'entrée dans le métier, une formation d'un an rémunérée à l'ESPE ;
- ▶ Un salaire à 1700€ net pour un temps plein et un avancement à l'ancienneté tenant compte de toutes les années déjà effectuée quel que soit le type de contrat ; l'attribution de la prime REP ;
- ▶ Un temps plein à 28h dont 24h maximum d'accompagnement auprès des élèves, le reste des heures étant dédiées aux réunions, à la concertation, à la préparation et à la formation ;
- ▶ Une formation continue avec une offre adaptée, sur temps de travail et sans obligation, et des temps d'analyses de pratiques professionnelles ;
- ▶ Concernant l'affectation : la suppression des mentions « individuelle » et « mutualisée », pas plus de deux élèves en accompagnement (respect des notifications horaires de la MDPH), pas d'affectation sur plus de deux écoles ou établissements, et pas plus de deux accompagnant-es pour un-e même élève ; pour les AESH CO une affectation sur une seule ULIS ;
- ▶ La création d'un corps de remplaçant-es AESH ;
- ▶ La suppression de toute forme d'évaluation hiérarchique.

AU NIVEAU DE L'ACADÉMIE DE PARIS, NOUS EXIGEONS DÈS MAINTENANT

- ▶ Le passage de tou-tes les collègues actuellement en contrat PEC-CUI dans un contrat CDD de droit public ;
- ▶ Que l'ensemble de la formation initiale, à l'exception des analyses de situations professionnelles, soit faite avant la prise de poste, de manière regroupée et sur des horaires correspondant aux plages de travail effectif ;
- ▶ Qu'il ne nous soit pas affecté plus de deux élèves ;
- ▶ Que l'on soit consulté pour les procédures d'affectation, que les vœux émis soient respectés, qu'il n'y ait pas de changement imposé d'affectation sans raison valable en cours d'année ;
- ▶ Que dans nos emplois du temps soit prévu du temps de concertation et de préparation hebdomadaire ;
- ▶ Que soit remis à tou-tes les AESH à chaque début d'année une brochure papier regroupant les informations importantes : références juridiques de nos contrats, droit à la formation, organigramme et contact utiles au rectorat, etc. ;
- ▶ Que nos salaires soient versés à temps, qu'en cas de problème nous soyons averti-es en amont, qu'un dispositif d'urgence soit mis en place, que nos fiches de paye nous parviennent dans les temps.

**INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE MAIL D'INFORMATION DU COLLECTIF
EN ENVOYANT UN MAIL À PRECAIRES.EDUCATION@RISEUP.NET**